

La lettre

03
numéro

d'information



Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport
180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 80 - Fax: 03 20 58 00 75
Email : isabellec@luc.asso.fr - Site Internet : www.assisesnationalesdusport.fr

Edito

PRISE DE CONSCIENCE D'UN SPORT ECLATE

Durant les vingt dernières années, les évolutions se sont accélérées et l'environnement économique a pris plus de poids. Dans ce contexte, où l'on ne voit plus que le sport spectaculaire et médiatique, la face apparente de l'iceberg que sont les APS, le mouvement sportif peine à valoriser l'énorme poids économique de la face cachée de l'iceberg, le sport de masse, même s'il est conscient «*qu'il se doit de veiller à consolider le lien de solidarité entre le sport de masse et le sport spectacle*»?

Aujourd'hui, la deuxième vague de décentralisation et d'aménagement du territoire, ainsi que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sont en application sans que pour autant on sache très bien jusqu'où cela va nous mener :

- Au plan de l'Etat, on voit déjà les premières mesures (diminution du budget, recherche de financements privés, suppression des DDJS, intérêt uniquement pour le secteur Haut Niveau et Professionnel). Qu'en sera-t-il au final ?

- Au plan des collectivités locales, c'est le grand flou : les départements sont menacés de suppression, multiplication des communautés de communes et d'agglomération ou de territoires.

- Au plan des acteurs économiques : ils se disent prêts à participer au financement, mais avec une tendance marquée pour prendre le pouvoir (je paye, donc je décide) et uniquement dans les secteurs à forte rentabilité.

Alors, le SPORT dans tout ça ? Il est à un tournant de son histoire, écartelé par les forces en présence.

Aujourd'hui, nous sommes dans une période de crise et de rupture sans précédent, les ANS s'interrogent, et il serait bon que l'ensemble du mouvement sportif associatif en prenne conscience.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2009.

Claude MAHIER
Président des A.N.S

ASSEMBLEE GENERALE DES ANS

SAMEDI 7 FEVRIER 2009
de 9h30 à 17h00

au siège du SNEP
76 rue des Rondeaux
75020 PARIS
(Métro Gambetta)

Qu'ont fait les ANS en 2008 ?
Qu'en pensons-nous ?
Que doivent faire les ANS dans la
situation actuelle ?

L'Assemblée Générale des ANS se tient à un moment où apparaissent au grand jour les conséquences des réformes publiques engagées depuis 18 mois dans le domaine des APS, depuis l'EPS à l'école jusqu'au sport professionnel en passant par le sport associatif.

Il ne s'agit pas simplement d'un affaiblissement et d'un désengagement de l'Etat au plan financier. Il s'agit d'un démantèlement général de l'ensemble du système éducatif et sportif français construit depuis des décennies sous le label «jeunesse et sports».

Le récapitulatif des faits intervenus au cours des derniers mois de l'année 2008 et en ce début janvier (voir ci-après) illustre cette phase d'accélération.

Le temps des promesses électorales de mai-juin 2007 a rapidement cédé la place à l'engagement dans la remise en cause générale des politiques publiques.

Nous sommes maintenant dans la phase de mise en oeuvre des décisions prises sans aucune concertation concernant l'ensemble des structures du ministère, ses établissements d'Etat (INSEP, CREPS, INJEP) et les priorités centrées sur le sport de haut niveau.

QUE DOIVENT FAIRE LES ANS DANS LA SITUATION ACTUELLE ?

Telle est la question posée à l'AG et bien au-delà à toutes les organisations membres des ANS

Ce qui a fait la spécificité et la force du système éducatif et sportif français, dont l'histoire est jalonnée par des étapes importantes (le Front Populaire, la Libération, l'époque Herzog...) est peu à peu démantelé par morceaux. Cette spécificité reposait sur des finalités communes à tous les secteurs et sur le principe de l'intérêt général, se démarquant de l'emprise des intérêts privés, entraînant des formes de coopération entre les structures de l'Etat et le mouvement associatif. L'Etat, au nom de l'intérêt général, assumant une fonction de tutelle et, par des conventions et des délégations de pouvoirs, les mouvements associatifs et sportifs participaient aux missions de services publics.

Aujourd'hui, l'Etat procède à une «réforme» générale du système, conduisant à la disparition progressive du modèle français et son remplacement par un modèle inspiré par des politiques anglo-saxonnes qui accordent la priorité aux intérêts privés.

Que faire ?

- **Continuer à résister**, car des possibilités existent pour défendre les acquis et ne pas laisser l'Etat tout démanteler.

- En même temps **continuer à réfléchir à l'avenir** car les réformes en cours vont engendrer des conséquences profondes et durables. Comment s'y préparer dès maintenant ?

- Pour réfléchir à des propositions, il est nécessaire de **construire les contours d'un projet d'ensemble cohérent** au sein duquel chaque dimension pourrait se développer en fonction de ses caractéristiques spécifiques.

En novembre 2002, **Xavier ALLOUIS nous avait présenté les grandes lignes d'un «nouveau modèle» reposant sur la reconnaissance de 6 grandes dimensions** ayant chacune un rôle particulier à assumer : l'Education Nationale ; les fédérations unisports chargées des compétitions et sélections ; les pouvoirs publics (Etat et collectivités) dont le rôle est de garantir l'accès de tous aux APS ; les associations, mouvements et collectivités gérant le service public du sport pour tous ; les groupements professionnels avec leurs règles et sans financement public ; le Ministère des Sports ayant la fonction de régulation et de contrôle de l'ensemble.

En 2008, Alain LORET a proposé de prendre acte de l'existence de deux grands secteurs qui reposent sur des logiques économiques totalement différentes, ne poursuivant pas les mêmes finalités et devant être géré de façon distincte : d'un côté, l'essentiel du sport de haut niveau et sa dimension olympique qui repose sur l'économie de marché publicitaire et médiatique, et devrait logiquement être pris en charge dans le cadre de ce système ; d'un autre côté, toutes les activités pratiquées par la population pour des besoins d'éducation, de santé, de loisirs devraient être financées par les pouvoirs publics. Il pense que le Secrétariat d'Etat dans sa conception actuelle, n'a plus de raison d'être.

Les propositions de Denis MASSEGLIA, qui partent plus spécifiquement des besoins de l'institution sportive et de son rôle au sein d'une organisation collégiale chargée de l'ensemble de la politique sportive, s'inscrivent également dans la recherche d'une voie nouvelle pour ouvrir des perspectives et ne pas laisser le système actuel sous la seule dépendance de l'Etat et des intérêts privés.

Toutes les idées et propositions méritent d'être confrontées pour rechercher la meilleure voie permettant au sport à vocation éducative et culturelle sans but lucratif d'être reconnu et de pouvoir se développer dans le cadre d'une grande politique de démocratisation des APS à l'échelle de la société.

LE DEMANTELEMENT DU SYSTEME EDUCATIF ET SPORTIF FRANCAIS S'ACCELERE

Les faits récents, dont la presse a rendu compte depuis octobre 2008, montrent qu'une phase d'accélération est engagée dans la mise en oeuvre des réformes décidées depuis la mise en place du Ministère Santé-Sport.

Récapitulons.

Le domaine sportif.

- Dans le budget 2009, régression des crédits pour tout ce qui n'est pas directement utile au sport de haut niveau.

- 113 suppressions d'emplois dans le ministère

- Démantèlement du réseau des CREPS : 6 sont «abandonnés» par l'Etat, 4 sont en discussion jusqu'en 2010, 14 sont intégrés aux réseaux des «campus olympiques» chapeautés par l'INSEP transformé en «Harvard du Sport».

- Disparition prévue des DDJS et intégration au sein de nouvelles structures, ce qui remet en cause l'utilité des missions des personnels concernés.

Cet ensemble de décisions a provoqué une mobilisation exceptionnelle le 16 décembre à Paris devant le ministère et en province, à l'initiative des syndicats des personnels jeunesse et sports.

Jeunesse et éducation populaire

- Suppression, à partir du 1er septembre 2009, de postes d'enseignants détachés dans les associations périscolaires.

- Diminution de 15 % des crédits de subvention.

- Remise en cause des missions de l'INJEP.

Dans une déclaration en décembre 2008, le CNAJEP indique : «Le partenariat historique entre l'Etat et les associations de jeunesse et d'éducation populaire est gravement remis en cause. Tout le secteur, depuis les grandes fédérations jusqu'aux milliers d'associations, est menacé.

Ministère de l'Education Nationale

«Des décisions arbitraires et brutales mettent en péril l'avenir des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public»

- suppression de 25 % du financement des actions conventionnées en 2008 avec effet rétroactif.

- suppression de l'aide pour les emplois détachés (réduction globale de 70 % du financement).

50 000 emplois sont concernés.

Ministère Jeunesse et Sports

Tout en restant inchangé dans leur structuration,

- Le secrétariat «Jeunesse et Sports» est déchargé de la Jeunesse, pour laquelle est créé un «Haut Commissariat à la Jeunesse», placé sous l'autorité directe du premier ministre. Il devrait perdre aussi logiquement la «Vie Associative».
- Le Ministère «Santé-Sports» est mécaniquement privé de sa tutelle sur ces deux secteurs.

Parallèlement à ces mesures qui remettent en cause tout l'édifice «service public» des activités physiques pour l'enfance, la jeunesse, la population, toute une série de dispositions sont prises pour accélérer l'évolution du sport de haut niveau. Le secrétaire d'Etat au sport est chargé de la mise en oeuvre :

- «C'est à l'Etat de gouverner le sport de haut niveau» a-t-il déclaré le 7 octobre 2008. «Je suis favorable à l'action du privé dans le sport, que ce soit le Team Lagardère ou un autre acteur».
- L'INSEP doit devenir l'Harvard français du sport grâce à un financement privé, en référence au modèle anglo-saxon.
- Il faut se concentrer sur les meilleurs athlètes. Ne plus en avoir 15 000 ayant le label haut niveau, se limiter à 5 000. Pour 2012, l'objectif est de 50 médailles, dont 15 en or.

Ainsi se construit peu à peu le «nouveau modèle» se substituant au système éducatif et sportif français.



PRENEZ NOTE !...

Lors de l'Assemblée Générale des ANS du 7 février 2009, le repas du midi est prévu dans une brasserie à proximité immédiate du lieu de la réunion.

*Coût du repas : 18 € (entrée, plat, dessert, boisson, café).
(règlement sur place à l'ordre des ANS)*

Merci de nous confirmer votre participation aux travaux et au repas avant le 4 février 2009 :

- par téléphone : 03.20.58.91.80
- ou par fax : 03.20.58.00.75
- ou par mail : isabellec@luc.asso.fr

Au-delà de cette date, nous risquons de ne plus être en mesure de vous donner satisfaction...

RETOUR SUR L'ACTIVITE DES ANS DEPUIS 2006 AU REGARD DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE

Un thème avait émergé au cours de l'Assemblée Générale 2006 concernant «les enfants, les jeunes et le sport dans le contexte actuel», et c'est donc dans cette voie que les ANS ont travaillé, courant 2006 et 2007, en se rapprochant d'initiatives locales et en développant largement cette idée au cours de l'AG 2007 à Lille.

Mais il fallut admettre que le travail dans «les actions locales», peu nombreuses, n'était pas très structuré, et que les données recueillies étaient plutôt du domaine du ressenti des encadrants que des jeunes eux-mêmes.

Dans le même temps, avec la participation du sociologue Jean-Paul CALLEDE, durant l'AG de Lille, un nouveau constat émergeait : «... le contexte s'est profondément modifié et les évolutions qui étaient en cours se sont considérablement accélérées... Aujourd'hui, le contexte, les choix politiques, les évolutions des besoins et des pratiques déstabilisent et remettent en cause le modèle spécifique de notre pays... Le modèle français est l'objet de choix politiques destructeurs forts...» (cf la Lettre / Mars 2007).

Ce constat amena les ANS à proposer un nouveau thème lors de la journée nationale de Nanterre (décembre 2007) basé sur «l'avenir des services publics du sport».

La campagne électorale présidentielle avait fait naître des espoirs pour la mise en place d'un grand ministère «Santé Sport» avec un budget triplé (!!!). Mais force fut de constater que le Ministère Jeunesse et Sports n'existait plus, et qu'un grand flou ne donnait pas grande confiance en l'avenir.

C'est ainsi qu'une journée-débat nationale fut organisée (30 mai 2008), dont l'objectif était de poursuivre le travail amorcé à Nanterre, avec quatre experts et une question générale d'entrée : «Où en est-on des réformes de l'Etat dans le domaine des APS ?»

Chacun des participants sembla accepter une rétraction du périmètre de l'Etat et de l'action publique, et qu'il faudrait d'abord s'interroger sur les besoins pour déterminer les champs d'actions et les missions qui incomberont à chaque intervenant dans le sport (Etat, Collectivités, Mouvement Sportif).

On commençait à parler ouvertement de crise du modèle sportif français et de nouveaux scénarios possibles étaient proposés (exposé de Patrick BAYEUX à Nanterre).

Ces nouveaux scénarios ont émergé, y compris dans la façon de gouverner le mouvement sportif. Ce qui a conduit les ANS à recevoir Denis MASSEGLIA (le 13 novembre 2008), auteur d'un projet d'une nouvelle gouvernance du sport, reposant sur une co-gestion entre quatre piliers (l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, le monde économique), dans le cadre de sa candidature à la présidence du CNOSF.

L'ACTIVITE DU COMITE DE PILOTAGE EN 2008

10 réunions du Comité de Pilotage : réunions de réflexions, d'analyses et de préparation des initiatives.

5 rencontres avec des associations et organismes membres : CDOS 93, FNOMS, FFCO, FSGT, UFOLEP.

1 Assemblée Générale le 11 mars 2008 à la FNOMS

Organisation de 2 journées-débat nationales :

- 30 mai 2008 au CNOSF : «L'avenir du service public du sport» (60 participants)

- 13 novembre 2008 au SNEP : rencontre-débat avec Denis MASSEGLIA à partir de sa contribution «Un nouveau projet sportif français» (40 participants)

Participation au SLTT à Lyon les 15-16-17 octobre 2008.

Mise en place du nouveau format de «LA LETTRE»

Réalisation de 2 numéros de «LA LETTRE DES ANS» : février et octobre 2008

Le site des ANS (www.assisesnationalesdusport.fr) : mise en ligne des comptes rendus du Comité de Pilotage et saisie des actes des anciens rassemblements.

LE MONDE ECONOMIQUE, L'ENTREPRISE... ...ET LE SPORT

RENCONTRE DEBAT
AVEC
WLADIMIR ANDREFF

JEUDI 12 MARS 2009 à 17h

au siège du Comité FSGT Val de Marne
115 avenue Maurice Thorez
94200 IVRY SUR SEINE
(métro Pierre Curie - ligne Mairie d'Ivry)

L'ENTREPRISE, LE MONDE ECONOMIQUE DANS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT : QUEL POINT DE VUE ANS ?

Denis MASSEGLIA, que les ANS ont rencontré le 13 novembre 2008, propose «une nouvelle gouvernance du sport» : «Le sport français reposant sur quatre piliers : l'Etat, le Mouvement Sportif, les collectivités territoriales et le monde économique, il convient d'imaginer un modèle sportif français à gouvernance partagée».

La gouvernance historique du sport français s'articule entre l'Etat et le Mouvement Sportif. Plus que d'une simple réforme, il s'agirait d'une véritable révolution. En même temps, les collectivités communales ont toujours été un élément déterminant de la politique sportive, sans être officiellement dans la gouvernance. Aucune des lois de décentralisation n'ont donné la compétence «sport» aux différentes collectivités territoriales, mais toutes se les ont octroyées.

Les ANS, dans la dernière période, ont appréhendé les questions de l'Etat et des collectivités territoriales et, au-delà, du service public du sport. Le monde économique n'a jamais été abordé spécifiquement, même si les ANS se sont déjà confrontées à des questions relatives à l'économie dans le sport.

Denis MASSEGLIA pose la question des entreprises dans la gouvernance du sport par le bout du financement du sport par les entreprises : «Je pense que les entreprises françaises seraient intéressées à se sentir davantage concernées par le rayonnement du sport français et de ses sportifs... Cette implication des entreprises dans le financement du sport devra être encouragée et cela peut se faire au moins de deux manières : en participant à une gouvernance partagée comme proposé avant d'une part, et en bénéficiant d'avantages fiscaux liés au mécénat sportif d'autre part».

La question de l'entreprise dans le sport peut être abordée par au moins quatre entrées :

- Le sport d'entreprise du point de vue de la pratique des salariés dans les entreprises. Il semble que renaît une volonté de chefs d'entreprise de faire faire du sport à leurs salariés, dans l'entreprise même, dans la perspective d'améliorer leur productivité.
- L'entreprise «partenaire» ou «mécène» du financement sportif
- Les entreprises productrices de matériel sportif
- Les entreprises qui prennent appui sur l'image du sport pour piloter leur projet spécifique d'entreprise.

Les ANS ont décidé d'organiser une initiative pour commencer à y voir plus clair sur ce domaine qui, culturellement, ne nous est guère familier.

La LETTRE ANS

est conçue et rédigée par des bénévoles du mouvement des ANS. Elle est distribuée par nos soins et peut être reproduite sans autorisation préalable.

Responsable de rédaction :
Comité de Pilotage

Pour tous renseignements :
s'adresser au siège à Lille
E-mail : isabellec@luc.asso.fr

La Lettre des ANS
peut être consultée sur notre site